



« RALLYE DES COPAINS 2023 »

RÈGLEMENT

Article 1

Le RALLYE des COPAINS 2023 est organisé par l'association des 48 heures Européennes d'Automobiles Anciennes de Troyes le Dimanche 17 Septembre 2023.

Il s'agit d'une randonnée touristique et ludique qui exclut toute notion de sport automobile.

Les routes empruntées restant ouvertes à la circulation, nous demandons aux équipages engagés de rester vigilants et de respecter scrupuleusement le Code de la Route.

Article 2

Le Rallye des copains 2023 est ouvert à tous les véhicules, de plus de trente ans ou jugés exceptionnels par l'organisation. Sur ce sujet, le Comité d'organisation est souverain dans ses décisions.

Article 3

Le bon fonctionnement de la journée est placé sous l'autorité du Président des 48 heures Européennes d'Automobiles Anciennes de Troyes qui pourra, en conséquence, prendre toutes les décisions nécessaires. Ces décisions sont sans appel.

Article 4

Notre journée ludique est placée sous le signe de la bonne humeur. Chaque équipage est prié de venir en aide à tout autre participant, qui pourrait se trouver en difficulté.

Le comportement des participants se doit d'être exemplaire, pour le plus grand plaisir de tous.

Tout manquement grave pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'équipage concerné. Sans qu'il soit procédé à un quelconque remboursement

Article 5

Les organisateurs déclinent toute responsabilité relative aux vols ou dégradations qui pourraient survenir sur, ou dans les véhicules engagés.

Article 6

Le jour de la manifestation, les conducteurs seront titulaires d'un permis de conduire en cours de validité, pour le véhicule engagé : en possession de la carte grise de ce véhicule, de sa carte verte d'assurance et de son contrôle technique valide.

Article 7

La participation au Rallye des Copains 2023 implique l'acceptation pleine et entière des **SEPT** articles dans leur intégralité du présent règlement.